

LA VSME : Voluntary standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings



QU'EST-CE QUE C'EST ?

La **VSME** est une **norme européenne de reporting volontaire** conçu par l'**EFRAG** (Groupe consultatif européen sur l'information financière) pour aider les **TPE et PME non cotées** à structurer leur reporting RSE. Elle propose un cadre simplifié pour identifier, mesurer et communiquer les **impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**. **Accessible et adaptée aux petites structures**, elle permet d'engager une démarche durable sans contrainte réglementaire. C'est une première étape utile pour anticiper les exigences futures de la **directive CSRD**.

QUELLE EST SON UTILITÉ ?

La norme VSME est utile pour structurer une démarche RSE de façon simple, progressive et adaptée à la réalité des TPE/PME.



Comprendre

Vos impacts ESG (environnement, social, gouvernance)



Structurer

Votre démarche RSE avec un cadre simple



Valoriser

Vos engagements auprès des parties prenantes



Anticiper

Les exigences futures (CSRD, appels d'offres)



Se démarquer

Renforcer votre crédibilité et votre impact



QUI EST CONCERNÉ ?

Les PME non cotées

2 seuils/3 à ne pas dépasser	Entreprise « micro »	Entreprise « petite »	Entreprise « moyenne »
Bilan	≤ 450 K€	≤ 5 M€	≤ 25 M€
CA	≤ 900 K€	≤ 10 M€	≤ 50 M€
Salariés	≤ 10	≤ 50	≤ 250

Les entreprises exemptées de la CSRD (Directive Omnibus*)

2 seuils/3 à ne pas dépasser	Entreprise de taille intermédiaire
Bilan	≤ 25 M€
CA	≤ 50 M€
Salariés	≥ 250 ≤ 1000

* *Projet de Directive Omnibus visant à réduire le périmètre des entreprises soumises à la CSRD (en attente du vote du parlement européen)*

LA VSME : Voluntary standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings



LES FONDAMENTAUX DE LA VSME

Un reporting modulaire

Module de base

Pour les TPE/PME non cotées qui débutent sur les questions de durabilité
11 publications couvrant les 3 piliers ESG (indicateurs pertinents pour son activité propre)
Calcul des émissions GES sur scope 1 et 2
Approche quantitative

Module complémentaire

PME non cotées ayant déjà formalisées une démarche RSE et qui souhaitent pousser leur engagement
9 publications complémentaires soit 20 publications sur les 3 piliers ESG
Analyse de double matérialité préconisée
Calcul des émissions GES sur scope 1, 2 et 3
Approche quantitative et narrative

Les publications de la norme

TRANSVERSE

B1. Base d'établissement des déclarations
B2. Pratiques, politiques et actions futures pour la transition vers une économie plus durable

ENVIRONNEMENT

B3. Energie et émissions de GES scope 1&2
B4. Pollution air, eau et sols
B5. Biodiversité
B6. Eau
B7. Economie circulaire et gestion des déchets

SOCIAL

B8. Main d'œuvre de l'entreprise : caractéristiques générales
B9. Main d'œuvre entreprise : Santé et sécurité
B10. Main d'œuvre entreprise : Rémunération, négociation collective et formation

GOVERNANCE

B11. Condamnations et amendes pour corruption et pots-de-vin

TRANSVERSE

C1. Stratégie : modèle d'affaires et durabilité – initiatives associées
C2. Description des pratiques, des politiques et des initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable

ENVIRONNEMENT

C3. Réduction des émissions de GES et transition climatique
C4. Risques climatiques

SOCIAL

C5. Main d'œuvre entreprise : caractéristiques additionnelles
C6. Information supplémentaire sur l'effectif : politique droits humains et process mis en place
C7. Incidents graves en matière de droits humains sur la chaîne de valeur

GOVERNANCE

C8. Revenus de certains secteurs
C9. Ratio de diversité de l'organe de gouvernance



POUR ALLER PLUS LOIN

L'analyse de Double Matérialité, véritable pierre angulaire du rapport de durabilité

Identifier les enjeux « matériels » sur lequel l'entreprise devra rendre compte sous le prisme de :

- **La matérialité d'impacts** : incidences que l'entreprise a sur la société et sur l'environnement
- **La matérialité financière** : risques et opportunités pesant sur l'entreprise



Retrouvez notre fiche 5' pour comprendre la Double Matérialité sur notre site www.agence-declik.fr



NOS CONSEILS POUR REUSSIR SON RAPPORT VOLONTAIRE DE DURABILITÉ

- Intégrer le reporting dans la démarche RSE
- Former l'équipe projet et la Direction sur le rôle de la norme et les futures obligations réglementaires (Directive CSRD)
- Réaliser une matrice de double matérialité, outil stratégique d'une démarche RSE

CONTACT

09 71 37 26 34
contact@agence-declik.fr
www.agence-declik.fr

Agence Déclik
TERRITOIRES DE DEMAIN